



COLLOMBEY
MURAZ

CONSEIL MUNICIPAL
COLLOMBEY-MURAZ

Message du Conseil Municipal
Au Conseil Général

Concernant

L'octroi d'un crédit d'engagement et d'un prêt sans intérêt
portant sur :

*Les infrastructures du Tennis Padel Club de Collombey-Muraz
(TPCCM)*

Collombey-Muraz, le 21 avril 2026

Monsieur le Président du Conseil Général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation l'octroi d'un crédit d'engagement et d'un prêt sans intérêt pour le réaménagement et l'agrandissement des infrastructures du Tennis Padel Club de Collombey-Muraz (TPCCM).

Le développement d'infrastructures sportives modernes et adaptées constitue un levier important pour l'attractivité et la qualité de vie au sein de notre Commune. Le projet porté par le Tennis-Padel Club s'inscrit pleinement dans cette dynamique et représente une opportunité de développement particulièrement intéressante pour le secteur Plavaux-Perraires.

Par cette demande de crédit, la Municipalité entend accompagner un projet structurant qui permettrait un développement rationnel et cohérent des infrastructures sportives dans ce périmètre. Cet engagement s'inscrit également dans la continuité du soutien apporté aux sociétés locales et aux investissements dans les équipements sportifs communaux, à l'image des projets de nouveaux terrains de football aux Plavaux et de la future salle de gymnastique triple aux Perraires.

Au-delà de l'amélioration des infrastructures existantes, ce projet enverrait ainsi un signal fort de l'attachement de la Commune à la vie associative, au sport pour toutes et tous, et au développement harmonieux de ses équipements.

Le Conseil Municipal

Table des matières

1.	Contexte et vision d'ensemble	4
2.	Projet du TPCCM.....	5
2.1	Infrastructures actuelles et besoins	5
2.2	Description du projet du TPCCM	6
2.3	Stationnement.....	7
2.4	Organisation et fonctionnement	8
	Planning intentionnel.....	9
3.1	Réalisation du projet du TPCCM	9
3.2	Réalisations dans le périmètre Plavaux – Perraires	9
3.	Budget.....	10
4.	Financement.....	11
5.	Crédit d'engagement total	12
	Annexe A : Convention.....	12
	Annexe B : Droit de superficie.....	12

1. Contexte et vision d'ensemble

Les infrastructures du Tennis Padel Club de Collombey-Muraz (TPCCM) se situent dans le secteur des Perraires, entre l'école et la future halte CFF de Collombey-le-Grand. Elles se trouvent actuellement sur les parcelles 1641 et 1629, propriétés de la Commune de Collombey-Muraz et classées en zone A de constructions et d'installations publiques. La parcelle 1641 accueille aujourd'hui les terrains de tennis et le club-house, mais aussi l'école des Perraires. Elle fera prochainement l'objet de la construction d'un nouveau CO ainsi que d'une salle de gym triple.

Le projet de réaménagement et d'agrandissement des infrastructures du TPCCM, porté par le TPCCM lui-même, concerne la parcelle communale voisine 1629, située entre l'école des Perraires et la ligne du Tonkin, et accueillant aujourd'hui la halle de padel (en jaune sur la fig.1).

Les infrastructures du TPCCM se trouvent donc au cœur du périmètre du masterplan « Plavaux – Perraires – CFF » élaboré à la fin 2022. Ce masterplan définit les lignes directrices du développement de l'ensemble du périmètre, réparti en plusieurs secteurs :

- 1) Le secteur école, aux Perraires : réalisation d'une nouvelle salle de gym triple, d'un nouveau bâtiment scolaire et d'infrastructures sportives publiques ;
- 2) Le secteur foot, aux Plavaux : réalisation de nouveaux terrains de football, implantation d'une nouvelle buvette et agrandissement des vestiaires existants ;
- 3) Le secteur intergénérationnel : construction d'une nouvelle structure d'accueil intergénérationnel, aménagement des places de jeux, construction du nouveau bâtiment des services publics et d'une passerelle pour piétons et vélos ;
- 4) Le secteur halte CFF : nouvelle interface de transports publics avec une nouvelle halte CFF et une zone de rebroussement pour les bus ;
- 5) Le secteur loisirs : valorisation des qualités paysagères du site, avec l'implantation de deux pavillons, d'une zone de détente et de potagers publics.

Le projet de réaménagement et d'agrandissement des infrastructures du TPCCM a été conçu en cohérence avec ces orientations. Il s'inscrit pleinement dans la stratégie communale d'aménagement du territoire, notamment en anticipant les futurs axes de mobilité douce reliant les Perraires à la future halte CFF de Collombey-le-Grand.

A noter que les aménagements prévus dans les secteurs des Plavaux et Perraires feront également l'objet d'une demande de crédit auprès du Conseil Général.

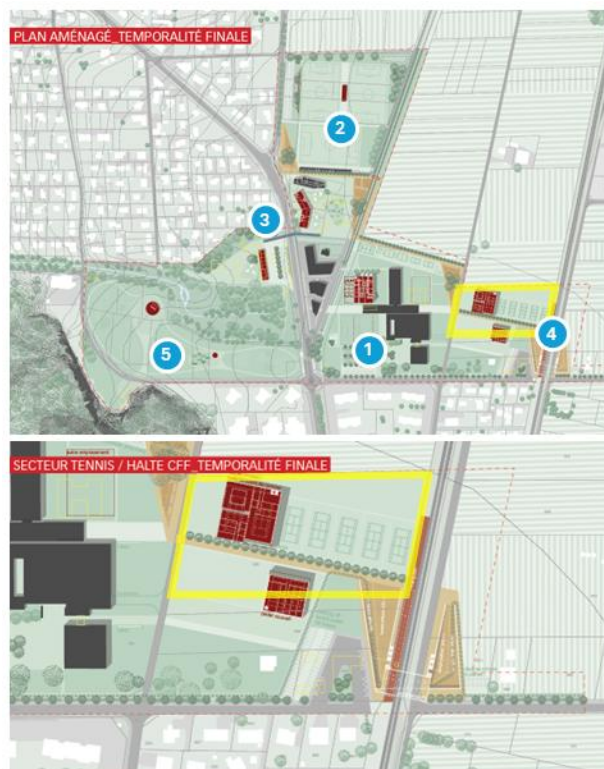


Fig.1 Extrait du masterplan Plavaux-Perraires-CFF (Bonnard & Woeffray, 2022) et emplacement du projet du TPCCM en jaune

2. Projet du TPCCM

2.1 Infrastructures actuelles et besoins

Actuellement, les infrastructures du TPCCM (fig.2) sont localisées de part et d'autre du Chemin du Nandillier et se composent de :

- 4 courts extérieurs de tennis, localisés sur la parcelle 1641, entre l'école des Perraires et le Chemin du Nandillier ;
- Une halle de padel (2 terrains), localisée sur la parcelle 1629, soit de l'autre côté du Chemin du Nandillier ;
- Un club-house : espace d'accueil, buvette et vestiaires, localisé sur la parcelle 1641.



Fig.2 Infrastructures actuelles du TPCCM

Ces infrastructures sont exploitées depuis plus de 40 ans. Elles démontrent aujourd'hui plusieurs signes de vétusté, notamment en matière d'isolation et d'éclairage. Même si plusieurs travaux ponctuels ont déjà été effectuées par le TPCCM pour améliorer l'éclairage, le chauffage ou encore le mobilier ; des travaux de rénovation d'envergure sont aujourd'hui nécessaires.

Plus précisément, les 16 luminaires des mats d'éclairage des 4 courts de tennis doivent être remplacés : ils sont encore équipés de lampe au mercure. De plus, 4 socles ne sont plus conformes aux normes actuelles et doivent être consolidés. Le revêtement des courts de tennis doit être refait. Quant au club-house, celui-ci est vétuste et très énergivore.

La quasi-totalité des infrastructures actuelles nécessitant une rénovation, et la fréquentation du site ayant fortement évolué – avec une utilisation désormais annuelle et non plus seulement saisonnière –, le TPCCM et la Commune y voient ainsi une opportunité de repenser les infrastructures dans leur globalité et en cohérence avec les développements attendus dans le secteur.

2.2 Description du projet du TPCCM

Au printemps 2025, le TPCCM a approché la Commune pour proposer la construction de nouvelles infrastructures sportives : le projet était alors de construire un second terrain de padel double, identique et adjacent à l'existant, ainsi qu'un terrain de tennis couvert. Après plusieurs échanges avec une délégation du Conseil municipal, il a été décidé de réexaminer ce projet initial avec le bureau d'architectes GAME, déjà mandaté pour le développement du site des Perraires (nouveau centre scolaire et salle de gymnastique triple) afin de garantir une cohérence d'ensemble.

Dans cette logique, et pour aligner le développement des infrastructures avec le cheminement de mobilité douce reliant le site des Perraires et des Plavaux à la future halte CFF de Collombey-le-Grand, la Commune a proposé de concentrer les infrastructures de tennis-padel sur la parcelle 1629. Ce repositionnement représente une opportunité : il permettra de libérer l'emplacement actuel des tennis, situé à proximité directe du centre scolaire des Perraires et d'offrir ainsi une meilleure perméabilité au futur établissement.

Le projet du TPCCM prévoit également une utilisation rationnelle de la parcelle communale 1629 afin d'y préserver les possibilités de développement futur.

Les nouvelles infrastructures envisagées par le TPCCM comprendront (fig.3) :

- 1) Une halle de padel comprenant 4 terrains couverts (dont 2 sont existants) ;
- 2) Une halle de tennis comprenant 2 courts couverts ;
- 3) Le club-house, avec espace d'accueil, buvette et cuisine, vestiaires, local technique, et entouré d'une terrasse ;
- 4) 3 courts extérieurs de tennis ;
- 5) 2 terrains extérieurs de padel (1 double et 1 simple) ;
- 6) 1 terrain de tennis extérieur destiné aux enfants et aux écoles de tennis / padel ;
- 7) Parking existant de 10 places ;
- 8) Parking de 24 places, y compris 2 places pour PMR, et route d'accès.

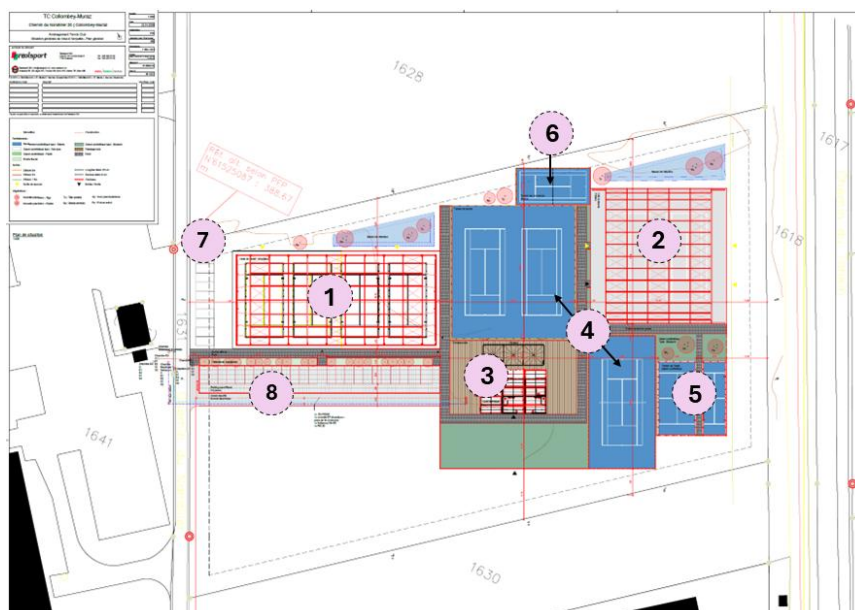


Fig.3 Plan des infrastructures projetées du TPCCM (Realsport, 2026)

2.3 Stationnement

La zone de stationnement déjà existante devant la halle de padel, comportant une dizaine de places de parc, restera telle qu'existante. Une nouvelle zone de stationnement sera aménagée devant les 4 pistes de padel, comprenant au total 24 places, y compris 2 places pour personnes à mobilité réduite. La route d'accès à cette zone de stationnement permettra l'accès au chantier pour les engins de levage et servira aussi d'accès d'urgence (camion de pompiers).

Une étude de stationnement pour l'ensemble du site Plavaux-Perraires a été réalisée par le bureau Transportplan. Celle-ci indique que pour le tennis-padel, 30 places de parc correspondent à la fourchette moyenne à haute issue du dimensionnement selon la norme VSS 40 281. Il est également recommandé de prévoir la construction de 16 places vélo pour le tennis-padel. Le projet est donc conforme aux besoins.

Le Conseil municipal profite de préciser ici qu'un parking communal d'environ une centaine de places est prévu sur l'emplacement des terrains de tennis actuels. Ce parking sera destiné en priorité aux manifestations exceptionnelles (événements, compétitions, grandes rencontres) et ne sera pas utilisé dans le cadre du fonctionnement quotidien des installations. Le coût de cette réaffectation fera l'objet d'une ligne spécifique dans le cadre du Budget qui sera concerné par ces travaux.



Fig.4 Parking communal sur les anciens tennis (GAME, 2026)

2.4 Organisation et fonctionnement

La gestion des différents espaces des infrastructures projetées est précisée en détails : dans la convention annexée (Annexe A).

Le TPCCM prend notamment à sa charge les frais concernant ce qui se trouve à l'intérieur du périmètre du DDP (fig.5) : construction et entretien des infrastructures, construction et entretien des ouvrages de gestion des eaux claires, entretien et maintenance de l'éclairage, charges de fonctionnement, etc. Le TPCCM maintiendra également l'accès prioritaire aux réservations pour les citoyens de Collombey-Muraz et mettra à disposition des écoles et des services communaux des créneaux horaires pour l'utilisation des installations.



Fig.5 Plan du DDP et du périmètre clôturé

Planning intentionnel

3.1 Réalisation du projet du TPCCM

Le calendrier intentionnel de réalisation du projet du TPCCM est, sous réserve de l'obtention du crédit d'engagement demandé, le suivant :

22 juin 2026	Demande de crédit d'engagement
Juillet 2026	Enquête publique
Décembre 2026	Autorisation cantonale de construire
Début 2027 – dès réception de l'autorisation	Début des travaux
	<i>Durée des travaux : 6 mois</i>
Été 2027	Mise en service des installations

3.2 Réalisations dans le périmètre Plavaux – Perraires

22 juin 2026	Demande de crédit d'engagement pour le projet de Zone sportive des Plavaux (terrains de foot, buvette, vestiaires)
Dès septembre 2026	Demande de crédit d'engagement pour le projet des Perraires (nouveau CO et nouvelle salle de gym)
Dès été 2027	Travaux aux Plavaux (terrains de football) Durée : 1.5 – 2 ans ?
Dès automne 2028	Travaux sur le site scolaire des Perraires Durée : 2.5 ans ?

3. Budget

Le coût des nouvelles infrastructures de tennis et de padel – que la Commune de Collombey-Muraz prendra en charge soit sous forme de prêt, soit sous forme de don – est le suivant :

Padel – deux pistes couvertes	
Padel 10 – 2 pistes	66 700.00
Tva DD – couverture	5 400.00
Okatent couverture - couverture	149 000.00
Tva DD – couverture	12 069.00
Airnace – levage	16 619.20
Vestiaires banc padel	1 200.00
Caméras et sécurité RMSA	3 600.00
Reed Laser	27 000.00
Total intermédiaire 1 - Padel	281 588.20
Tennis – trois courts extérieurs et deux courts couverts	
Offre de realsport – clé en main	2 250 000.00
Chablais RMSA – électricité intégrale domotique	30 000.00
Total intermédiaire 2 - Tennis	2 280 000.00
Club-House	
Container Containex – clé en mai	431 395.00
Agw – Contrôle d'accès	6 900.00
Total intermédiaire 3 – Club-House	438 295.00
Total projet TPCCM	2 999 883.20

Les autres coûts nécessaires à la réalisation de ce projet, également à la charge de la Commune, sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Autres coûts	
Accès + parking devant les pistes de padel	159 000.00
Frais de génie civil pour le raccordement aux services	21 000.00
Taxe de raccordement au réseau électrique	30 000.00
Taxe de raccordement à l'eau potable	36 000.00
Taxe de raccordement aux eaux usées	36 000.00
Total	282 000.00

4. **Financement**

Le financement du projet est décrit en détails dans la convention et le DDP annexés (Annexes A et B). Les principes généraux sont résumés ci-dessous :

- La Commune octroie un montant de CHF 2'000'000.- sous forme de prêt sans intérêt. Ce prêt devra être remboursé sur 40 ans, ce qui correspond à une somme minimale annuelle de CHF 50'000.- avec la possibilité pour le TPCCM de verser un montant supérieur en cas de bons résultats comptables.
- La Commune octroie un montant de CHF 1'282'000.- sous forme de don, à fonds perdu.
- La somme totale de CHF 3'282'000.- est destinée à couvrir les frais de construction des infrastructures, de construction du parking et de la route d'accès, le raccordement (génie civil) aux différents services, les taxes de raccordement au réseau électrique, à l'eau potable et aux eaux usées. Le TPCCM fera parvenir à la commune les factures en lien avec les éléments mentionnés ci-dessus et la commune les prendra en charge jusqu'à hauteur dudit montant.
- La parcelle 1629 est mise à disposition sous forme d'un DDP d'une durée de 40 ans, dont l'annuité s'élèvera à 15% des recettes brutes issues de l'utilisation de l'ensemble des installations, mais d'un montant de CHF 20'000.- au minimum.
- Ladite annuité sera attribuée réellement à un fond de rénovation, dont l'utilisation sera soumise à la validation expresse du Conseil municipal. Si le montant du fond de rénovation atteint la somme de CHF 400'000.- au cours de la période de mise à disposition de la parcelle, le versement de l'annuité convenue sera poursuivi mais la Commune pourra en disposer librement.
- Le parking est intégré au DDP, avec une servitude d'utilisation en faveur de la Commune. L'entretien du parking est toutefois à charge du TPCCM.
- A l'échéance du DDP, s'il n'était pas reconduit, les installations en l'état pourront être reprises par la Commune moyennant une indemnité correspondant à leur valeur estimée. A ce montant, la somme du don de CHF 1'282'000.- octroyé au TPCCM devra être déduite. Si la valeur des installations à l'échéance du DDP n'atteint pas la valeur de CHF 1'282'000.- et que celui-ci n'est pas reconduit, les installations reviendront gratuitement à la Commune.

5. **Crédit d'engagement total**

Tenant compte de ce qui précède, le Conseil municipal propose au Conseil général d'octroyer un crédit d'engagement d'un montant de CHF 3'282'000.-, qui se compose :

- d'un montant de CHF 2'000'000.- sous forme de prêt sans intérêt et remboursable sur 40 ans ;
- d'un montant de CHF 1'282'000.- sous forme de don à fonds perdu.

En vous remerciant de l'examen de cette proposition, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, l'assurance de notre considération distinguée.

COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ

LE PRÉSIDENT :
O. Turin



LE SECRÉTAIRE :
L. Monnet



Collombey-Muraz, avril 2026

Annexe A : Convention

Annexe B : Droit de superficie